



vous accompagner

Exposition aux poussières végétales

■ Plantes médicinales, céréales, pollen, farine, coton...



 MSA - Maine et Loire

 MSA Maine-et-Loire

 @msa49actu

maineetloire.msa.fr



L'essentiel & plus encore



D'OÙ VIENT LE RISQUE ?

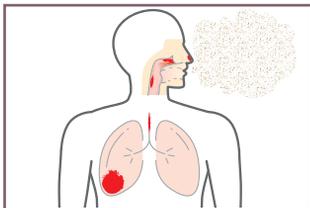
Les poussières végétales contiennent des substances toxiques : champignons, microbes, produits chimiques, minéraux...

Certaines semences, plantes et écorces importées d'autres pays peuvent avoir été traitées avec des produits chimiques non homologués en France.

Les activités à risque :

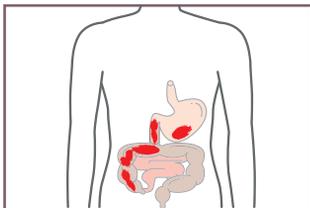
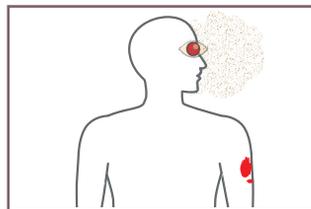
Le battage, l'entretien des machines/locaux, le conditionnement, le broyage, la mise en poudre, le nettoyage...

Les voies d'exposition



Voies nasales, trachée,
bronches, alvéoles

Voies cutanée
et conjonctivale :
par contact
ou éclaboussures



Voies digestives : ingestion de
poussières par les mains souillées,
en mangeant, buvant, fumant
ou en mâchant un chewing-gum

LES EFFETS SUR LA SANTÉ



Plus la fréquence et la durée d'exposition aux poussières sont importantes, plus les risques d'altération de la santé augmentent.

La quantité, la nature et la taille des poussières influent sur la gravité de la maladie.

Attention, les symptômes et les maladies peuvent apparaître sur le long terme, même plusieurs dizaines d'années après l'exposition.

Des signes à ne pas négliger

- ▶ Toux, crachats, nez qui coule
- ▶ Essoufflements, sifflements, infections respiratoires à répétition
- ▶ Rougeurs cutanées, larmoiements, sensations de brûlures



Les maladies que cela peut provoquer

- ▶ Sinusite, rhinite
- ▶ Allergie, eczéma, dermite
- ▶ Asthme, bronchite

Le tabagisme aggrave les effets des poussières sur la santé

D'autres pathologies, type cancer peuvent apparaître à distance pour certaines poussières spécifiques (ex : poussières de bois)

QUELLE PRÉVENTION ?

Les poussières : je les respire, je les avale, je suis en contact donc je me protège.

La prévention collective

- ▶ Mettre en place des mesures techniques : capotage, aspiration des poussières à la source, organisation du travail (alterner les tâches, concevoir le process pour éviter la mise en suspension des poussières, pas de salarié entre la source de poussières et la zone d'aspiration)
- ▶ Éviter les courants d'air
- ▶ Privilégier l'aspirateur, pas de balayage à sec
- ▶ Remplacer la soufflette par un aspirateur



La prévention individuelle

- ▶ Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer, ne pas mâcher de chewing-gum dans l'atelier, au poste de travail
- ▶ Se laver les mains et le visage à chaque fin de poste
- ▶ Se brosser les ongles
- ▶ Ne pas brosser ni souffler les vêtements de travail
- ▶ Prendre une douche en fin de poste sur le lieu de travail
- ▶ Ranger séparément les vêtements personnels et la tenue de travail (double vestiaire recommandé)



LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Après avoir évalué les risques professionnels, l'employeur met à disposition les équipements de protection individuelle adaptés (si besoin masque, lunettes, tenue couvrante, gants...).



Bon à savoir

- ▶ En cas de contact avec les yeux :
 - Retirer si nécessaire les verres de contact
 - Nettoyer abondamment avec de l'eau, minimum 10 minutes
 - Consulter un médecin si l'irritation persiste

- ▶ En cas d'inhalation massive de poussières :
 - Évacuer la victime de la zone
 - En cas de gêne respiratoire, contacter le médecin traitant ou appeler le 15

Quelques points de repères au sujet des protections respiratoires

Choisir la protection respiratoire en fonction de la nature des poussières, de la durée d'exposition, du niveau d'empoussièrément et des contraintes de l'environnement de travail.



Port de masque FFP2 ou FFP3 (jetables) uniquement pour les interventions courtes



Masque complet filtrant à cartouches (P2 ou P3) pour les empoussièrément importants



Appareil de protection filtrant (P2 ou P3) à ventilation assistée ou isolant à adduction d'air pour les expositions massives ou de longues durées

Entretien et renouvellement du masque

Nettoyer et désinfecter, vérifier l'étanchéité, vérifier les dates de péremption, remplacer les filtres régulièrement, ranger les masques dans une boîte hermétique.

Comment mettre son masque

- ▶ Placer le demi-masque sous le menton et s'assurer que les deux élastiques sont bien séparés. Les passer derrière la tête.
- ▶ Positionner l'élastique inférieur en dessous des oreilles et l'élastique supérieur au dessus des oreilles.
- ▶ Ajuster les parties inférieures et supérieures pour qu'elles s'adaptent parfaitement au visage.
- ▶ Adapter la barrette nasale à la forme du nez en pressant avec les deux mains.
- ▶ Placer les deux mains en coquille et inspirer fortement afin de vérifier que le masque est bien ajusté. Si l'air circule autour du nez, ajuster la barrette nasale.



ATTENTION

Les masques jetables

- ▶ Le masque est individuel et à usage unique
- ▶ Vérifier la date de péremption sur l'emballage (à ne pas confondre avec le temps d'utilisation)
- ▶ Le masque doit être changé régulièrement. Une augmentation de la gêne respiratoire indique son colmatage : le masque est saturé. **Il faut le changer**
- ▶ La barbe, même courte, réduit considérablement l'étanchéité du masque. Mieux vaut être rasé
- ▶ Se laver les mains avant et après utilisation

Vous êtes gêné(e) par la poussière ou vous avez des signes respiratoires qui vous semblent liés à votre profession ? Vous pouvez contacter le REseau Pathologies Respiratoire Agricoles National **REPRAN**.

Un médecin du travail et une équipe dédiée pourront répondre à toutes vos questions.

REPRAN est un réseau d'information, d'orientation et d'appui à la prise en charge des pathologies respiratoires en agriculture.



REPRAN

repran@ccmsa.msa.fr

07 86 71 70 18 · asept.org/reseau-repran

Au pays des plantes médicinales



Photo : Famille Calteau

Récolte de la camomille romaine vers 1908 - Chemillé (Maine-et-Loire)

La MSA intervient pour la Santé et la Sécurité au Travail
des exploitants, salariés, employeurs agricoles.
Elle agit pour améliorer les conditions de travail
et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les
infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider à trouver
des solutions adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à nous contacter :
santesecurite@msa49.msa.fr
02 41 31 77 29